



Devenir maître de conférences

Les maîtres de conférences sont recrutés par concours. La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Pour postuler à un poste ouvert au concours, le candidat doit :

- Etre titulaire d'un doctorat
 - Avoir obtenu son inscription sur la liste nationale de qualification établie par le Conseil National des Universités (CNU)
- Chaque année des doctorants en fin de thèse et/ou de jeunes docteurs souhaitent s'inscrire à la qualification pour devenir maître de conférences.
- Attention, cette procédure comporte plusieurs étapes et nécessite le respect de quelques dates butoirs essentielles.

OPERATION	DATE
Ouverture des inscriptions via le serveur Antares	A compter de la mi-septembre
Clôture des inscriptions	A la mi-octobre environ
Affichage des rapporteurs sur le site Antares	A la mi-novembre environ
Date à laquelle la thèse doit avoir été soutenue	Au plus tard le 10 décembre généralement
Date limite d'envoi du dossier de candidature aux rapporteurs	72 heures après la date limite de soutenance environ
Envoi de compléments de dossiers aux rapporteurs	Peu avant les vacances de fin d'année
Affichage des résultats :	A partir de début février

Les périodes indiquées ci-dessus le sont à titre purement indicatif.

Le MENESR met à votre disposition une documentation : [Recrutement](#)

Pour plus de renseignements : [GALAXIE](#)